



**Demande de Badge d'accès aux déchèteries communautaires
situées à Bosmie-l'Aiguille et à Saint Martin le Vieux**

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Mail (obligatoire) : _____

**Document à remplir et à transmettre soit aux gardiens des déchèteries soit à la Communauté de Communes du Val de Vienne (24, avenue du Président Wilson à Aix sur Vienne) accompagné d'un justificatif d'identité et de domicile (facture EDF, France Télécom etc...)
Votre badge sera ensuite envoyé à votre domicile ou remis en main propre.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à autoriser l'accès en déchetterie et à la transmission par courriel aux usagers de ces installations d'informations relatives à la gestion des déchets.

Les destinataires des données sont le SYDED et la collectivité ayant la compétence collecte des déchets.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au SYDED ou à la collectivité ayant la compétence collecte des déchets.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à la réception de la lettre d'information.